

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Examens-2020-le-choix-de-la-raison>



école & société

Examens 2020 : le choix de la raison

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 3 avril 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Après l'annonce du Premier ministre jeudi soir, le ministre de l'Éducation nationale vient de confirmer que tous les diplômes seront délivrés sur la base du contrôle continu et de l'assiduité en fin d'année (si les cours peuvent reprendre). C'est la seule solution, peut-être imparfaite, qui garantit la poursuite des parcours des élèves et qui peut rassurer élèves, familles et enseignants.

Lors des concertations menées depuis 10 jours, le SE-Unsa avait porté la nécessité de construire des propositions qui tiennent, quelle que soit l'issue de la crise sanitaire, qui assure une forme d'équité en ne tenant pas compte de la période de confinement et qui libère la fin d'année scolaire pour les apprentissages en cas de reprise de cours. Nous avons également défendu le principe de régulations académiques et de rattrapages pour qu'aucun élève ne soit lésé. Nous avons été très largement entendus. Bien sûr, il reste à affiner un certain nombre de procédures.

Diplôme national du brevet

Le ministre a annoncé la délivrance du diplôme national du brevet sur la base des moyennes des notes de contrôle continu sans tenir compte des notes pendant le confinement. Le DNB ne sera délivré qu'après contrôle d'assiduité jusqu'au 4 juillet (si reprise des cours).

Le SE-Unsa interrogera le ministre sur la procédure précise car le DNB est accordé sur la base de la maîtrise des domaines du socle et non sur la base des moyennes disciplinaires.

Baccalauréat général et technologique

En classe de première

- Langues vivantes, histoire-géographie, maths (techno) : pas de note d'E3C2, une moyenne des sessions E3C1 et E3C3 sera effectuée pour le bac session 2021.
- Enseignement scientifique et enseignement de spécialité abandonné en fin de première : notes de contrôle continu
- Français : maintien (si l'évolution de la crise sanitaire le permet) de l'oral de français avec une liste de textes réduite à 15 textes en voie générale et 12 textes en voie technologique.

En classe de terminale

- Toutes les épreuves terminales sont remplacées par le contrôle continu (1er et 2d trimestres de terminale et éventuellement 3e trimestre si reprise, en excluant les notes de la période de confinement).

Le ministre a précisé que les mentions seront maintenues. Un jury d'examen sera chargé d'examiner le livret scolaire de chaque candidat et d'harmoniser les résultats. L'investissement et l'assiduité seront prises en compte dans des modalités qui restent à définir.

Les élèves ayant entre 8 et 10 pourront passer les oraux de rattrapage et les élèves ajournés ainsi que les candidats libres pourront se présenter à la session de septembre.

Pour le bac général et technologique, le SE-Unsa approuve les grandes lignes fixées par le ministre. Plusieurs points devront être encore travaillés.

- L'oral de français : Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de maintenir cette épreuve. Le nombre de textes à présenter reste très important. Est-ce raisonnable au vu de la durée du confinement ? Comment assurer la sécurité sanitaire des candidats et des examinateurs ? Nous porterons ces interrogations auprès du ministre au plus vite. La date de ces épreuves reste à fixer.
- Les jurys : quelles procédures seront mises en place pour assurer l'harmonisation du contrôle continu ? Sous quelle forme se réuniront-ils en cas de confinement prolongé ? Quel calendrier ?
- Pour le baccalauréat technologique, assurer une valorisation du projet dans lequel les élèves s'investissent et qui joue un rôle important dans la réussite à l'examen.

Diplômes professionnels (CAP, BEP, Bac Pro, BTS)

Le SE-Unsa regrette que le ministre ait été beaucoup plus rapide dans sa conférence de presse sur ces diplômes. Il a annoncé les mêmes principes que pour le bac général et technologique mais plusieurs points devront être précisés au plus vite :

- La prise en compte des PFMP/stages en entreprise et leur durée minimale pour obtenir le diplôme. Un message clair aurait rassuré les élèves et leurs failles.
- La prise en compte du « livret scolaire » annoncée par le ministre correspond-elle à la prise en compte des notes de contrôle continu en complément des notes de CCF déjà obtenues ?
- Les épreuves facultatives seront-elles prises en compte ? Sous quelle forme ?
- L'évaluation liée à dernière période de PFMP sera-t-elle neutralisée ?
- Le ministre n'a pas mentionné l'oral de contrôle du bac pro. Est-ce un oubli ?

Sur ce dossier important, le SE-Unsa a défendu une approche pragmatique, il approuve donc dans ses grandes lignes les choix arrêtés par le ministre. Ce sont des choix difficiles mais ils ont le mérite de la simplicité et de la clarté. Plusieurs points doivent être encore affinés, dont les implications sur la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur pour les élèves qui passeraient la session de rattrapage en septembre. Le SE-Unsa portera ces sujets dans les échanges à venir.